

N° DEC-2022/07

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION  
« COIN DE RUE » RELATIF A L'ANIMATION DU BANQUET DES SENIORS  
PREVU LE SAMEDI 16 AVRIL 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

**VU** le contrat proposé par l'association « COIN DE RUE » relatif à l'animation du Banquet des Seniors ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : De signer le contrat proposé par l'association « COIN DE RUE » relatif à l'animation du Banquet des Seniors prévu le samedi 16 avril 2022 ;

**ARTICLE 2** : Dit que le montant de la prestation sera de 700 € T.T.C (*sept cents euros*) ;

**ARTICLE 3** : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un *donner acte*. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 4** : Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 18 février 2022

Décision affichée le :

03 MARS 2022

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

